

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de Waldighoffen
Séance du 27/05/2026

Le 27 Mai 2026 à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de WALDIGHOFFEN, régulièrement convoqué le 22/05/2026, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de M. Patrick RIEGERT, Maire.

Membres présents : M. RIEGERT Patrick, Maire, Mme OSINSKI Eliane, M. GRUNENWALD Christophe, Mme ORIEZ Elise, Mme JERMANN Sophie, Adjoints, M. REINHART Daniel, Mme HENGY Judith, M. HEISLER Olivier, Mme AUBER Martine, M. LUTZ Romuald, M. LEMALLIER Maxime (à partir de 19h43, point 3), Mme RIETH Laura, M. BAEUMLIN Alexandre, Mme GUSSY Alicia, M. HATSCH Serge, Mme ISPA Dominique, M. DIETSCHY Fabien.

Membres absents :

Excusés : M. WILHELM Erwan (a donné procuration à RIEGERT Patrick), Mme ALZON Karine (a donné procuration à HATSCH Serge).

<i>Date de la convocation :</i>	<i>Nombre de membres :</i>
22/05/2026	• Afférents au conseil municipal : 19
<i>Date d'affichage :</i>	• En exercice : 19
22/05/2026	• Présents : 17

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Secrétaire de la séance : Laura RIETH

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 mai 2026
3. Décision modificative au budget 2026
4. Communauté de Communes Sundgau : désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées
5. Décisions prises dans le cadre des délégations au Maire
6. Divers

2026_060

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Vu l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit que « au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations » ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Désigne Mme Laura Rieth comme secrétaire de la présente séance.

A l'unanimité des membres présents et représentés, par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

2026_061

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 mai 2026

Observation : néant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, M. Romuald Lutz, Mme Alicia Gussy et M. Fabien Dietschy, absents lors de la séance, s'abstenant,

Approuve le procès-verbal de la réunion du 15 mai 2026.

A la majorité des membres présents et représentés, par 15 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions.

2026_062

3. Décisions modificatives au budget 2026

M. le Maire informe qu'en date du 6 mai 2026 il a reçu avec Mme Eliane Osinski, M. Vianney Salles, Conseiller aux décideurs locaux, en vue de l'élaboration d'un budget modificatif. A la suite de cette rencontre, un courrier daté du 7 mai 2026 nous a été transmis précisant les modifications à apporter au budget.

Mme Eliane Osinski présente les échanges intervenus lors de cette réunion. La section Fonctionnement est saine. M. Salles a évoqué un taux d'endettement de la commune jugé trop élevé ainsi que des difficultés de trésorerie. Il a aussi évoqué la possibilité de recourir à un emprunt à long terme de 30 ans et à un crédit-relais, et de procéder à une modification importante du budget 2026.

Elle apporte aussi des explications à des questions évoquées lors de la réunion de la commission des finances du 19 mai 2026 :

- Le compte 623 Publicité, publications, relations publiques, comprend notamment les frais des manifestations : la fête de Noël des aînés, les galettes offertes aux résidents de l'EHPAD, les cadeaux pour les anniversaires des anciens, les spectacles de la médiathèque, le marché de Noël, les commémorations de l'Armistice, le repas du personnel.
- le compte 6156 Maintenance, concerne les dépenses de maintenance de : France Télécom, l'assistance informatique, la vidéosurveillance.

Mme Osinski détaille ensuite plusieurs comptes budgétaires à modifier :

- Article D6068 Autres matières et fournitures : - 2000 €
- Article D61521 Entretien et réparations sur terrains : - 1000 €
- Article D615231 Entretien et réparations sur voiries : - 1000 €
- Emprunts :
 - En dépenses : Des emprunts d'un montant total de près de 1.200.000 € devant être conclus en 2026, il est nécessaire d'ajuster les remboursements de capital et d'intérêts à payer cette année : Article D1641 Emprunt : + 16000 € et Article D66111 Intérêts réglés à l'échéance : + 26000 €.
 - En recettes : des projets d'investissement n'étant pas réalisés, le montant de l'emprunt est réduit : R1641 : - 164310 €.
- Article 673 Titres annulés sur exercices antérieurs : + 20000 €. M. le Maire explique qu'il convient d'annuler d'anciennes participations pour les frais scolaires que des Communes extérieures n'ont pas réglées.

- Les modifications de crédits en section de fonctionnement nécessitent de modifier le crédit de l'article D023 Virement à la section d'investissement : - 42000 €, et l'article R021 Virement de la section de fonctionnement : + 42000 €.
- Article D204183 opération 112 : rue de Bâle, participation aux travaux d'enfouissement de la basse tension : il faut ajuster les crédits au montant effectivement dus : + 30000€.
- Article D2111 Terrains nus
 - Opération 80 : achats des terrains pour le bassin d'orage : M. le Maire explique que cette opération est reportée d'année en année et ne sera pas faite en 2026 et les crédits peuvent être réduits : - 3200 €.
 - Il est proposé d'ajouter un crédit de 10000 € pour une réserve foncière. M. le Maire indique que des projets d'acquisitions seront présentés.
- Article D212 Agencements et aménagements de terrains :
 - Il est proposé d'ajouter 1000 € pour la pose d'une stèle commémorative à l'Ehpad Heimelig. M. le Maire explique qu'il était prévu de remercier ceux qui ont permis la construction de l'EHPAD. Ce projet a aussi été reporté depuis plusieurs années et il compte le concrétiser.
 - L'aménagement d'un espace vert prévu rue du 19 novembre ne se fera pas : -3400€.
- Article D2131 Bâtiments publics : il est envisagé l'achat d'alarmes : + 35000 €. M. le Maire précise qu'il s'agit notamment de l'achat d'un système anti-intrusion et de détecteurs de monoxyde de carbone à l'école. M. Serge Hatsch précise que l'école avait demandé de poser un système anti-intrusion qui soit discret. Il est demandé comment fonctionne le dispositif et les personnes qui seront alertées. Il est répondu que les détails techniques et le fonctionnement précis de ces alarmes seront communiqués lors d'une prochaine réunion. M. Olivier Heissler demande si d'autres écoles sont déjà équipées et propose de voir leurs installations.

M. le Maire termine en indiquant qu'une première solution lui a été présentée. Une autre entreprise va être contactée pour obtenir un autre projet.

- Article D2132 Bâtiments privés :
 - Opération 115 : Construction d'un atelier communal : suite à la décision du conseil du 15 mai 2026, ce projet est abandonné : - 470 000 €. 30 000 € de crédits sont conservés pour le paiement des honoraires.
 - Opération 116 : Aménagement de l'ancien atelier communal : en raison de l'abandon du projet de construction d'un nouvel atelier communal, l'ancien atelier ne sera pas transformé en local associatif : - 152000 €. 4000 € de crédits conservés pour le paiement des honoraires.
- Article D2151 Voirie : il est proposé de ne pas réaliser les travaux d'aménagement d'un chemin forestier : - 25000 €. Un crédit de 5000 € est conservé pour réaliser des travaux de réaménagement de l'accès vers la dernière construction à gauche dans la rue de Ferrette.

M. le Maire propose aussi de réaliser des travaux de remise en état de la rue des Cigognes en raison des racines des acacias détériorant l'enrobé et rendant le trottoir impraticable : + 35000 €, et de la rue des Eglantiers : + 1500 €.

M. Fabien Dietschy demande quelle est la consistance des travaux dans la rue des Cigognes. M. le Maire répond que les arbres seront arrachés, un nouvel enrobé mis en place et quelques arbres plantés. Un problème identique apparaît dans la cour de l'école en raison des platanes. Ceux-ci ne seront pas arrachés mais taillés à ras. M. Serge Hatsch indique que la problématique de la rue des Cigognes avait déjà été étudiée. M. Olivier Heissler demande pourquoi les travaux n'ont pas été réalisés. M. Hatsch répond que ces travaux n'étaient pas une priorité. M. Heissler dit que la situation est identique pour le rebouchage de fortune du trou du trottoir de la rue du 19 novembre et que suite

à son initiative la zone est maintenant sécurisée. M. le Maire informe que le nid de poule de la rue du Vignoble, le scellement d'un regard et la remise en place d'un avaloir rue des Tulipes viennent d'être réalisés, ces dossiers étant ouverts depuis longtemps.

- Article D21538 Opération 112 : rue de Bâle : il est proposé d'ajuster les crédits : - 120000 €. M. le Maire rappelle que les places de stationnement seront réalisées en peinture et non délimitées par des rangs de pavés.
Il informe aussi qu'une ancienne canalisation béton en mauvais état, de diamètre 400, empêche le bon déroulement des travaux à droite de la chaussée. M. Serge Hatsch confirme qu'elle est posée jusqu'à hauteur de la maison Gschwind et se termine en 2 tuyaux de 200. M. Romuald Lutz demande si cette canalisation est liée à la fontaine. M. le Maire répond qu'il s'agit plus tôt d'un fossé ayant été comblé.
- Article D2183 Matériel informatique : un ordinateur portable a été acheté : + 1900 €.
- Article R024 Produits des cessions d'immobilisations : il est projeté de vendre une parcelle près du rond-point de la rue du Maréchal Joffre. Ce projet est trop incertain. Le crédit est supprimé : - 100000 €. M. le Maire indique que suivant les instructions de M. Salles, le budget se fait sur des choses réalisables dans l'année. Cette instruction sera appliquée de façon stricte. M. Fabien Dietschy informe qu'un plan présentant un projet de construction de logements pour agrandir la résidence Séniors a été présenté. Il est légitime à penser que ce terrain va être acheté. M. le Maire répond que rien ne s'oppose à sa vente même si les crédits ne sont pas inscrits. Si des études sont à faire avant le dépôt d'une demande de permis de construire, aucune vente sera faite en 2026.
- Article 1322 Subvention Région : suppression de la subvention pour la construction de l'atelier : - 110000 €.
- Article 1326 Subvention Autres établissements publics, Opération 112 Rue de Bâle : cette subvention versée par Territoire d'Energie Alsace pour les travaux en matière d'éclairage public dans la rue de Bâle ne sera perçue qu'en 2027 : - 10890 €.
- Article 1328 Autres subventions d'équipements, opération 112 Rue de Bâle : cette subvention versée par Agglobasel pour les travaux de voirie dans la rue de Bâle ne sera perçue qu'en 2027 : - 218000 €.

Mme Dominique Ispa demande si le nouveau budget constitue uniquement un jeu d'écriture comptable ou si les éléments inscrits seront effectivement appliqués.

M. le Maire répond qu'un budget doit être sincère et représenter la réalité financière de la commune et qu'il sera maintenu tel que présenté.

Ainsi, il convient de prendre une décision budgétaire modificative qui est la suivante :

FONCTIONNEMENT			
Imputation	Montant initial	Décision modificative	Montant rectifié
Dépenses			
D 6068 Autres matières et fournitures	10 000 €	- 2 000 €	8 000 €
D 61521 Entretien et réparations sur terrains	7 000 €	- 1 000 €	6 000 €
D 615231 Entretien et réparations de voiries	7 000 €	- 1 000 €	6 000 €
D 66111 Intérêts réglé à l'échéance	45 000 €	+ 26 000 €	71 000 €
D 673 Titres annulés sur exercices antérieurs	1 500 €	+ 20 000 €	21 500 €
D 023 Virement à la section investissement	399 045 €	- 42 000 €	357 045 €
TOTAL dépenses :		0	

Recettes			
/	0	0	0
TOTAL recettes :	0	0	0

INVESTISSEMENT			
Imputation	Montant initial	Décision modificative	Montant rectifié
Dépenses			
D 1641 Emprunts	170 000 €	+ 16 000 €	186 000 €
D 204183 Autres org. pub. Projet infrastruct.	149 240 €	+ 30 000 €	179 240 €
D 2111 Terrains nus	30 900 €	+ 4 800 €	64 700 €
D 212 Agencements et aménagements de terrains	15 930 €	- 2 400 €	13 530 €
D 2131 Bâtiment publics	29 070 €	+ 35 000 €	64 070 €
D 2132 Bâtiment privés	656 000 €	- 622 000 €	34 000 €
D 2151 Réseaux de voirie	96 000 €	+ 11 500 €	107 500 €
D 21538 Autres réseaux	920 000 €	- 120 000 €	800 000 €
D 2183 Matériel informatique	0	+ 1 900 €	1 900 €
TOTAL dépenses :		- 645 200 €	
Recettes			
R 021 Virement de la section de fonctionnement	399 045 €	- 42 000 €	357 045 €
R 024 Produits des cessions immobilières	100 210 €	- 100 000 €	210 €
R 1322 Subv. Région	221 700 €	- 110 000 €	111 700 €
R 1326 Subv. Autres E.P.L.	10 890 €	- 10 890 €	0 €
R 1328 Autres subventions d'équip.	219 780 €	- 218 000 €	1 780 €
R 1641	1 429 342,01 €	- 164 310 €	1 265 032,01 €
TOTAL recettes :		- 645 200 €	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, M. Serge Hatsch + procuration, Mme Dominique Ispa et M. Fabien Dietschy s'abstenant,

Décide d'accepter les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus,

- Pour la section Fonctionnement,

- Pour la section Investissement.

A la majorité des membres présents et représentés, par 15 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions.

2026_063

4. Communauté de Communes Sundgau : désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Vu le procès-verbal de la Communauté de Communes Sundgau en date du 15 avril 2026 relatif à l'installation du conseil communautaire ;

Vu le IV de l'article 1609 nonies C qui prévoit la création entre l'EPCI et ses communes membres d'une commission chargée d'évaluer le montant des charges transférées (CLECT) ;

Vu la délibération n°004-2017 du 9 février 2017 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Sundgau qui fixe la composition de la CLECT à un membre titulaire et un membre suppléant par commune ;

Vu l'article L 2121-33 du CGCT qui prévoit que le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes ;

Considérant que la Communauté de Communes Sundgau est soumise au régime de la Fiscalité Professionnelle Unique, conformément à l'article 1638-0 bis du Code Général des Impôts ;

Sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Désigne :

- M. Patrick Riegert, membre titulaire de la CLECT.

- Mme Eliane Osinski, membre suppléant de la CLECT.

A l'unanimité des membres présents et représentés, par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

2026_064

5. Décisions prises dans le cadre des délégations au Maire

Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'obligation d'informer le Conseil Municipal des décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

Le conseil municipal prend note que M. le Maire a pris les décisions suivantes :

Préparation, passation et exécution des marchés		
<i>Objet des achats, travaux ou des services</i>	<i>Entreprise retenue</i>	<i>Montant HT et TTC</i>
Rénovation d'un bâtiment de 4 logements Lot 14 Revêtement de sol souple – avenant 2	ALSASOL, de Soultz	+ 468,40 € HT + 515,24 € TTC
Rénovation d'un bâtiment de 4 logements Lot 11 Menuiserie intérieure bois – avenant 1	NORBA ALSACE, de Mertzwiller	– 1 042,94 € HT – 1 147,23 € TTC
Rénovation d'un bâtiment de 4 logements Lot 7 Chauffage, sanitaire – avenant 1	BILGER et FILS, de Riespach	+ 2 788,35 € HT + 3 067,19 € TTC

M. le Maire explique que le réseau d'eau du bâtiment a plus de 60 ans. Suite à une discussion avec la Communauté de Communes Sundgau il a été décidé d'installer une nouvelle adduction d'eau. Les compteurs d'eau actuellement à l'intérieur du bâtiment seront posés à l'extérieur.

M. le Maire rappelle que le réseau d'électricité doit être renforcé.

M. Fabien Dietschy indique que le réseau ne répond plus aux normes. Il était proposé de poser une colonne montante et de se brancher sur le réseau aérien existant, soit de réaliser un branchement souterrain.

M. le Maire rappelle que l'orientation du mat béton près du périscolaire ne permet pas de réaliser le branchement en aérien. La solution retenue est de tirer une ligne à partir de la maison Munck.

Conclusion et révision du louage de choses	
Location de la salle associative du 20/11/2026 au 22/11/2026 pour une fête familiale	275 €

Assurance et acceptation des indemnités de sinistres	
Groupama Alsace, indemnisation du sinistre du 19/09/2025 avec le véhicule E-Partner	2 934,92 €

Créer, modifier ou supprimer les régies comptables
Modification de la régie « droit de place » : les fonds encaissés seront reversés au Centre des finances publiques au moins une fois par trimestre.

Exercice du droit de préemption urbain		
Décide de ne pas appliquer le droit de préemption urbain sur les parcelles suivantes :		
<i>Propriétaires</i>	<i>Biens vendus</i>	<i>Acquéreurs</i>
Consorts Resweber	Terrains non bâtis lieudit Sonnenglantz	M et Mme Fritsch - Katner Grégoire et Eva

2026_065

6. Divers

- Plantations : M. le Maire indique que la journée citoyenne sera organisée au mois de septembre. Dans l'intervalle, une journée de plantation de fleurs dans plusieurs massifs a été organisée par les membres du Conseil municipal.

- Canicule : Mme Elise Oriez informe qu'une réflexion est actuellement menée concernant les actions de sensibilisation aux fortes chaleurs auprès des personnes âgées. Cette démarche est portée par : Mme ORIEZ Elise, Mme HENGY Judith et Mme GUSSY Alicia.

- Parc des photocopieurs : Mme Eliane Osinski informe qu'une réunion a eu lieu avec la société Rex Rotary, fournisseur des copieurs de la Mairie, de l'école et de la médiathèque. Le contrat en cours est d'une durée de cinq ans, avec trois années restantes. Un devis sera communiqué en fonction des besoins de réajustement et de nouveaux appareils seront proposés pour remplacer les plus anciens.

- Fossés : M. Olivier Heissler signale que l'état des fossés rue de Willer et rue de Bâle nécessite un nettoyage, si possible avant les épisodes orageux. M. le Maire indique qu'il faut le compléter avec le nettoyage des avaloirs. Un chiffrage a été demandé. Il ajoute que la Communauté de Communes Sundgau avait par le passé réalisé un groupement de commande pour l'ensemble des Communes de la CCS intéressé par ces travaux. Vu l'importance des travaux, les petites entreprises régionales ne pouvaient pas répondre à l'appel d'offres. La CCS n'organisera plus de groupement de commande pour ces travaux. Enfin, il indique que des riverains n'entretiennent pas les fossés situés sur leurs parcelles, d'autres posent des obstacles empêchant l'écoulement des eaux de pluie.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, M. le Maire clôt la séance à 21 h 00.